



MAIRIE de LUC-SUR-AUDE

AUDE

Code Postal : 11190

Téléphone : 04.68.74.01.55

Télécopie : 04.68.74.01.55

Conseil municipal du	22 septembre 2021
Convocation du	19 septembre 2021
Conseillers en exercice	10
Conseillers présents	8
Président	Jean Claude Pons
Secrétaire	Dominique DROIT

Absent excusé : Marion BIFANTE – Patricia REINHOLD

1) **Compte rendu du dernier conseil municipal**

Accepté à l'unanimité.

2) **Délibération prix des lots du lotissement COUTIEUX**

Mr le Maire rappelle que pour la fixation du prix de vente des lots du lotissement de Coutieux , on associe le prix au m² et le forfait de VRD, ce qui donne pour les 2 lots qui restent à vendre

- N°7 à 20 413€ TTC
- N° 13 à 26 592€ TTC

Ce montant est accepté à l'unanimité

3) **Délibération numérotation et dénomination des voiries du lotissement COUTIEUX**

Mr le Maire expose que suite à l'édification des bâtiments sur le lotissement de Coutieux, il faut procéder à la dénomination des voiries et à la numérotation des parcelles. Mr le Maire expose que les co-proprétaires du lotissement souhaitent baptiser la voirie desservant les différents lots « rue des possibles » ; par ailleurs, les maisons du lotissement qui sont sur la partie haute sont le long du chemin de Luc à Alet qui est ainsi cadastré sous ce nom ; néanmoins l'usage a consacré le nom de « chemin de la Crouz d'Alet » pour les maisons existantes en bas du chemin. Il est donc proposé de garder cette appellation tout au long du lotissement.

Ces propositions sont acceptés par le Conseil à l'unanimité, il est demandé à Mr le Maire de les intégrer comme telles dans l'arrêté de numérotation ces voiries sus-visées.

Accepté à l'unanimité

4) **Projet T.I.O.H**

Association 3.EVA est à l'origine d'un projet intitulé « Un territoire, des insectes des oiseaux et des hommes » qui est financé par la fondation de France, et qui a pour objet de sensibiliser les populations locales et de mettre en place des mesures pratiques pour enrayer le déclin des insectes et partant des oiseaux. La Mairie a été sollicitée pour être partenaire.

La mairie devra relayer les méthodes à appliquer auprès des agriculteurs et informer les habitants des mesures et des animations prises dans ce cadre.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

5) **Information sur arrêté de péril**

Le maire avait pris un arrêté de péril concernant la maison de Mr Ladjimi située impasse de la Garrigue ; suite à cette décision le propriétaire a décidé la mise en vente de son bien et les nouveaux acquéreurs ont aussitôt engagé les travaux qui respectent les conseils de l'expert. L'acte de vente a été signé le 21 septembre ce qui va permettre à la mairie de lever l'arrêté de péril.

6) **Demande de subvention travaux de goudronnage**

Les parties les plus abimées de la Fontaine de la Constance, Chemin du Pech et une partie du Chemin de Castillou vont être chiffrées pour engager une première tranche de travaux.

Le conseil donne son accord pour mettre en place cette opération.

7) **Délibération pour passage en M57**

Nouvelle norme comptable obligatoire à partir de 2023, il est prévu de l'engager dès cette année.

Accepté à l'unanimité

8) **Avancement projet aménagement foyer**

Christian a rédigé un avant-projet qui sera soumis à l'architecte du CAUE qui a pris rendez-vous pour le 2 octobre à 14H pour nous aider à valider ce projet qui sera soumis à la population.

9) **Modification du PLU**

La modification du PLU concerne principalement le règlement de la ZA de l'Horte pour intégrer le projet du domaine de l'Ours et en augmenter la surface constructible. Le dossier technique a été produit par le bureau d'étude, soumis pour avis à la DDTM et à la DREAL et sera soumis prochainement à l'enquête publique.

10) **Questions diverses**

-La parcelle entre le cimetière et la route devrait être acquise par la mairie dans la cadre de la vente Cuguillère /Biville

-Il a été suggéré de construire une « enceinte »pour accueillir les containers de recyclages ainsi que les poubelles.

Spectacles à venir

Vendredi 1er Octobre :

- 20H le « L'amour médecin de Molière »

Samedi 2 Octobre :

- matin atelier théâtre parents enfants (20 personnes maxi)
- 14h à 16H atelier modelage avec ZARNO
- 18H les DEGINGANDES

-Les rambardes sur la place de la mairie : le modèle VENISE à été retenu à l'unanimité

La séance est levée à 21h45.

Le Maire
Jean Claude Pons

